

Les jeunes agents publics sont davantage concernés par la mobilité géographique

Marie Malaterre

Bougez ! C'est un discours que l'on entend de plus en plus du côté des employeurs publics. Une consigne qui incite les agents à changer d'administration et aussi de territoire afin d'enrichir leur expérience et, bien souvent, accélérer leur carrière. Elle vient également du plus haut niveau de l'État. La mobilité étant l'un des piliers de la réforme de la haute fonction publique lancée en avril 2021 par le président de la République, qui vise notamment à l'encourager et même à la valoriser.

Car on ne peut pas dire que les agents publics soient particulièrement enclins à la mobilité. Selon une note publiée le 14 mars dernier par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFFP) à partir de chiffres établis pour l'année 2021, 140 000 agents civils ont changé, cette année-là, de département d'affectation. Ce qui représente 2,6 % des agents civils présents dans la fonction publique fin 2020. Par comparaison, cette proportion atteignait 2,7 % en 2016 et 2,4 % en 2012. La tendance reste donc plutôt stable.

La DGAFFP précise également que 7,4 % des agents concernés ont néanmoins changé d'établissement sans forcément déménager dans un autre département. Une donnée en léger recul, puisqu'elle atteignait 8 % en 2016 et 8,2 % en 2012.

Moins de mobilité chez les enseignants

On remarque aussi que les changements de département sont plus fréquents dans la fonction publique d'État que dans la territoriale et l'hospitalière. Ils concernent ainsi 4 % des agents dans la fonction publique d'État, 2,5 % dans l'hospitalière et 1,1 % dans la territoriale.

À noter également que les enseignants, qui représentent près de la moitié des effectifs de la fonction publique d'État, sont moins mobiles que l'ensemble des agents du versant. En effet, 2,6 % d'entre eux ont changé de département en 2021 (6,8 % des moins de 34 ans et 1,6 % pour les plus de 40 ans). D'une manière générale, la mobilité géographique concerne surtout les jeunes.

Globalement, dans les 3 versants, le taux de mobilité décroît avec l'âge et donc avec l'ancienneté. En 2021, le taux de mobilité était de 7 % parmi les 25-29 ans et de moins de 2 % à partir de 45 ans. *“En tant que moteur de l'acquisition de compétences, la mobilité, y compris géographique, est valorisée et encouragée en début de carrière”*, observe la DGAFFP.

Des agents plus “captifs” en zones littorales

D'ailleurs, en début de carrière, des différences par rapport au parcours de mobilité sont à noter

selon que l'entrée dans le métier est ou n'est pas assortie d'une formation initiale dans un département susceptible d'être différent du département d'affectation à la titularisation. Pour autant, dans les fonctions publiques hospitalière et territoriale, moins de 3 % des jeunes ont changé de département.

La proximité de la mer a aussi un impact sur la mobilité géographique des agents. Ainsi, à La Réunion, le taux de départs départementaux est de 0,8 %, alors qu'il atteint 6,2 % dans le Lot-et-Garonne. *“Les agents des départements ayant une frontière maritime semblent davantage captifs”*, observe la DGAFP. Peu d'agents quittent la Côte d'Azur, le littoral atlantique ou la Corse, par contraste avec les départements de l'Île-de-France. Ces derniers connaissent à la fois un renouvellement important du personnel public, mais aussi un besoin constant en termes d'effectifs. Sachant également que la région francilienne offre un plus grand choix de postes.